

CONCEPT DE SÉLECTION EN ESCRIME

POUR PARTICIPER AUX

UNIVERSIADES D'ÉTÉ DE LA FISU À CHUNGCHONG EN 2027

1 Principes de base

Ce concept de sélection repose sur les règlements édictés par la FISU ainsi que sur les directives de performance définies par Swiss University Sports pour les Universiades d'été.

2 Date de la manifestation

Les Universiades d'été de la FISU auront lieu du 1er au 12 août 2027 à Chungcheong (Corée du Sud).

3 Nombre de participants selon les règlements de la FISU

Conformément aux règlements de la FISU, les nombres maximaux de participants sont les suivants :

Chaque délégation est autorisée à inscrire 24 athlètes.

Pour les compétitions individuelles, une délégation peut inscrire au maximum 4 athlètes par arme. Chaque athlète peut concourir dans plusieurs armes.

Pour les compétitions par équipe, chaque délégation ne peut inscrire qu'une seule équipe par arme. Chaque équipe participante est composée d'un maximum de 4 athlètes et d'un minimum de 3.

4 Conditions de participation

Les règlements de la FISU ainsi que les directives de Swiss University Sports s'appliquent. Il faut notamment remplir les conditions de participation suivantes :

- Nationalité suisse
- Âge : date de naissance comprise entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2009
 - o Exception pour le basket-ball : entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2009
- Statut d'étudiant : inscription en bonne et due forme dans une université ou une haute école spécialisée suisse ou étrangère reconnue.
- Anciens étudiants : le diplôme doit dater de 2026 ou 2027. C'est la date figurant sur le certificat ou le diplôme qui fait foi.

5 Sélection

5.1. Critères de sélection

Pour qu'une proposition de sélection soit prise en compte, les critères principaux suivants doivent être remplis :

- Participation à des stages d'entraînement, à des entraînements de centre de formation ou à d'autres activités organisées par Swiss Fencing. En particulier, le stage de préparation organisé par Swiss Fencing pour l'Universiade 2027.
- Un total de 60 points dans les compétitions mentionnées au point 5.2, toutes catégories confondues, et un classement parmi les 8 premiers sur l'un des classements de sélection suivants : U20/U23/Élite

Le fait de remplir les critères de sélection ne donne pas automatiquement droit à une sélection.

Le premier athlète du classement U23 et du classement Élite qui remplit les critères et conditions de participation ci-dessus sera sélectionné d'office dans chaque catégorie. Les places restantes seront

attribuées à d'autres athlètes qui remplissent les critères, en tenant compte des critères supplémentaires suivants pour aider à la décision :

- les athlètes qui ont du potentiel et qui s'engagent à battre leurs records personnels
- La préférence est donnée aux athlètes qui montrent qu'ils ont le potentiel de se qualifier pour de futurs grands événements.
- Évolution des performances (au niveau national et international), y compris la forme actuelle
- Excellente condition physique et bonne santé

L'accord des athlètes pour l'Universiade d'été est accepté dès que tu confirmes les conditions de participation dans le Gamemanager ; il te sera renvoyé par e-mail avant l'événement pour que tu puisses en prendre connaissance.

5.2. Compétitions désignées par la fédération

Pour évaluer les critères de sélection, on prendra notamment en compte les compétitions suivantes, définies par la fédération compétente :

les tournois de sélection des catégories U20/U23/Élite, tels que décrits dans la planification du sport de la relève et de l'élite 2026/2027, qui ont lieu pendant la période de sélection.

Les points attribués pour chaque tournoi sont calculés selon le mode décrit dans la planification du sport de la relève et de l'élite 2026/2027.

5.3. Période de sélection

Pour la sélection, on prend en compte les performances réalisées entre le 12 septembre 2027 et le 19 avril 2027 inclus.

5.4. Demande de sélection

La demande de sélection est établie au plus tard à la fin de la période de sélection par le/la responsable de discipline, en concertation avec la fédération compétente et sur la base des critères de sélection définis.

Si le nombre d'athlètes remplissant les critères principaux dépasse le nombre de places disponibles, le responsable de discipline établit un ordre de priorité conformément aux directives de performance de Swiss University Sports.

La demande de sélection doit être faite par écrit, en utilisant le modèle Excel prévu à cet effet. Si besoin, la demande peut être expliquée et complétée lors d'une réunion.

5.5. Comité de sélection

La décision finale de sélection est prise par la commission de sélection de Swiss University Sports, sur proposition du ou de la responsable de discipline concerné(e) :

- Responsable de discipline (RD) de Swiss University Sports
- Un représentant du comité directeur de Swiss University Sports
- Responsable des sports d'élite de Swiss University Sports
- PDG de Swiss University Sports

La commission de sélection statue à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, c'est le PDG de Swiss University Sports qui tranche.

5.6. Commission de recours

L'athlète concerné(e) peut faire appel d'une décision de sélection par écrit et en motivant son recours dans les 3 jours suivant la notification de cette décision. Le recours doit préciser les points de la décision de sélection qui sont contestés et les raisons pour lesquelles un réexamen est demandé.

Le recours est examiné par la commission de recours de Swiss University Sports. Celle-ci est composée comme suit :

- Président·e de Swiss University Sports (présidence)

- Responsable du département Éthique de Swiss University Sports
- Personne juridique indépendante

La commission de recours vérifie si le concept de sélection en vigueur et les critères de sélection définis ont été appliqués correctement et de manière transparente, et si les principes de procédure ont été respectés.

La commission de recours statue à la majorité des voix. La décision est communiquée par écrit à l'athlète concerné(e) et est définitive.

6 Aspects médicaux

Les athlètes participant ainsi que les membres de l'équipe d'encadrement sont soumis aux règles de l'AMA dès la sélection définitive. Le site web de Swiss Sport Integrity fournit des informations complètes à ce sujet sur les droits et les obligations des athlètes ainsi que de l'équipe d'encadrement.

7 Communication

Une fois approuvé par Swiss University Sports, le concept de sélection est publié sur le site web de Swiss University Sports, dans la rubrique consacrée à la discipline sportive concernée. La communication se fait également par l'intermédiaire de la fédération sportive compétente.

Le responsable de discipline et la fédération spécialisée veillent à ce que les athlètes et les entraîneurs concernés soient informés du concept de sélection et en aient pris connaissance.

8 Coûts

Swiss University Sports établit un budget couvrant l'ensemble des frais de la délégation. Celui-ci comprend notamment les frais de voyage, d'hébergement, de restauration, d'équipement et d'encadrement.

Les coûts totaux sont en principe pris en charge comme suit :

- 40 % Swiss University Sports
- 20 % par l'athlète
- 20 % par l'université ou l'établissement d'enseignement supérieur de l'athlète
- 20 % Fédération sportive

Pour les Universiades d'été 2027, Swiss University Sports vise une participation aux frais de 800 à 900 CHF par athlète. Mais vu la situation géopolitique et économique instable en ce moment, on ne peut pas encore se prononcer définitivement pour l'instant.

Si la fédération sportive n'est pas prête à soutenir les délégations ou les athlètes, la discipline sera tout simplement retirée du programme de Swiss University Sports.

9 Autres dispositions

9.1 Procédure d'inscription des « probables »

Tous les « probables » sont enregistrés par le responsable de discipline dans le Game Manager de Swiss University Sports. Ils doivent s'assurer de saisir ou de compléter leurs données personnelles de manière exhaustive et dans les délais impartis. Le responsable de discipline aide les « probables ». En acceptant les Conditions de participation dans le Game Manager, les « probables » sélectionnés confirment leur volonté de participer à l'événement s'ils sont définitivement sélectionnés. Ils s'engagent également à suivre le programme de sélection prévu ainsi qu'à participer aux éventuels rassemblements, aux présentations officielles de l'équipe et aux autres activités obligatoires de la délégation.

9.2 Encadrement

Le nombre d'officiels accrédités dépend des directives de la FISU et est fixé selon un ratio précis par rapport au nombre d'athlètes participants.

Lors de la constitution de l'équipe d'encadrement, la priorité est donnée à un encadrement optimal des athlètes. La composition définitive de l'équipe d'encadrement est déterminée en concertation avec le responsable de discipline. En cas de divergences d'intérêts ou de possibilités d'accréditation limitées, le responsable des sports d'élite et le chef de délégation de Swiss University Sports décident ensemble de l'attribution des places disponibles.

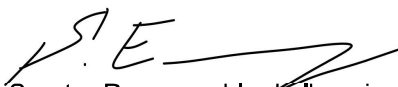
Saint-Gall, le 1er septembre 2026

Jürg Klingelfuss



Responsable des sports d'élite,
Swiss University

Solange Emmenegger



Sports Responsable de l'escrime/Swiss Fencing

et

Flavio da Silva Souza



Responsable du sport de
haut niveau chez Swiss Fencing